



AUTORISATION DE SORTIE D'UN ELEVE PENDANT LES HEURES DE CLASSE

**Extrait de la circulaire n° 97-178 du 18/09/97
sur la surveillance et la sécurité des élèves des écoles maternelles et élémentaires**

Les sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire pour recevoir en d'autres lieux des soins médicaux spécialisés ou des enseignements adaptés, ne peuvent être autorisés que sous réserve de la présence d'un accompagnateur, parent ou personne présentée par la famille, selon des dispositions préalablement établies. Dans tous les cas, l'élève est remis à l'accompagnateur par l'enseignant et au retour, ce dernier le raccompagne dans la classe.

Je soussigné(e)

représentant légal de l'enfant : nom et prénom :

né(e) le

inscrit(e) dans la classe de Mme, M.

☐PS ☐MS ☐GS ☐CP ☐CE1 ☐CE2 ☐CM1 ☐CM2

je demande à ce que mon enfant soit autorisé à sortir de l'école pendant le temps scolaire :

☐à titre exceptionnel

☐régulièrement

☐le de h àh

☐le de h àh

☐le de h àh

Motif de l'absence :

Date prévue de la fin de cet aménagement :

J'accepte que mon enfant soit pris(e) dans la classe ou ramené(e) par :

M. ou Mme :

Adresse :

Qualité :

Fait à le

Signature du représentant légal :

NB : En aucun cas un élève n'est autorisé à quitter seul l'école durant le temps scolaire.

Signature de l'enseignant(e) de la classe :

Signature de la directrice :